

L'an deux mil dix-huit, le 4 octobre à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LELARGE Jean-François

Présents : Mesdames et Messieurs LELARGE - DELATOUCHE - SUREAU - DAVIAU - BLANCHOUIN - BRETON - GERAY - DENEAU - BAUDRY (arrivée à 21 heures) - FINET - CHEVALIER - NOUVIAN

Excusés : Madame Edith BARBIER a donné pouvoir à Madame Dominique DAVIAU

Monsieur Yvon CHARTIER a donné pouvoir à Monsieur Robert DENEAU

Monsieur Hubert POMMERET a donné pouvoir à Monsieur Patrick GERAY

Madame Lydia JOUANNE a donné pouvoir à Monsieur Jean-François LELARGE

Absents : Monsieur Arnaud ANTOINE et Madame Corinne JOURDAIN

Secrétaire : Monsieur Bertrand CHEVALIER **Nombre de membres** : 18 - Afférents au conseil municipal : 18
- en exercice : 18 - qui ont pris part à la délibération : 16

Date de la convocation : 28 septembre 2018 - **Date d'affichage** : 11 octobre 2018

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal séance du 05 juillet 2018

AFFAIRES SCOLAIRES/PERISCOLAIRES

1. Rentrée scolaire 2018/ 2019
 - a) EFFECTIFS écoles élémentaire et maternelle
 - b) EFFECTIFS services périscolaires /organisation pause méridienne
 - c) EFFECTIFS centre aéré

ADMINISTRATION

2. Avenant n°1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat

TRAVAUX /VOIRIE

3. Points sur les travaux : information
 - a) Réhabilitation de la salle du conseil municipal/Mairie
 - b) Restructuration et extension du complexe sportif
 - c) Travaux enfouissement Rues de Beauce et des Courraz
 - d) Ancienne école maternelle 8 rue des Courraz : diagnostic patrimonial
 - e) Mission maîtrise d'œuvre pour aménagement de sécurité Rues de Beauce et des Courraz
 - f) Voie liaison RD 127/RD 910

FINANCES

4. Réhabilitation de la salle du conseil municipal/Mairie
 - a) Avenant lot 6 électricité : approbation
 - b) Avenant lot 7 chauffage/ventilation/plomberie/sanitaire : approbation
 - c) Avenant lot 5 : menuiseries intérieures bois
 - d) Avenant lot 9 revêtement de sol : approbation
5. Travaux complexe sportif
 - a) Avenant lot 02 DECONSTRUCTION - GROS OEUVRE : approbation
 - b) Avenant lot 07 METALLERIE - SERRURERIE STE L2H METAL : approbation
 - c) Avenant lot 08 MENUISERIES INTERIEURES : approbation
6. Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) : information
7. Demande fonds de péréquation année 2018 : approbation
8. Recours TLPE information

9. Point sur les subventions obtenues et ou en cours

URBANISME

- 10. Cœur de village : information
- 11. Recours Cour Administrative Appel : information
- 12. Recours Gracieux : Permis SCI Les Grandes Ruelles : information

PERSONNEL COMMUNAL

- 13. Information sur le recrutement
 - a) Médiathèque
 - b) Périscolaire et polyvalence bâtiment

DIVERS

- 14. Manifestations : informations
 - a) Fêtes des plantes
 - b) Repas des anciens
 - c) Commémoration 11 novembre

Approbation du procès-verbal séance du 05 juillet 2018

Les conseillers municipaux ont été destinataires du compte rendu du 5 juillet 2018 par courriel en date du 25/07/2018.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité - sans observation.

AFFAIRES SCOLAIRES/PERISCOLAIRES

- 1. Rentrée scolaire 2018/ 2019
 - a) EFFECTIFS écoles élémentaire et maternelle

La rentrée scolaire s'est bien passée ; Les effectifs sont les suivants :

Ecole maternelle

Classes	Enseignants	effectifs
PS	Mme SALAS VENOT	22
MS	Mme PEIGNIER	16
GS	Mme GIRARD FAURE	17
	TOTAL	58

Ecole élémentaire

Classes	Enseignants	effectifs
Cp	Mme VAN DER STICHELE	25
Ce1	Mme CONVENANT	24
Ce2	Mme BOURGOIN	17
Cm1	M PESCHEUX / Mme MALENKOVIC	25
Cm2	Mme ELIE	26
	total	117

Un échange s'instaure portant sur les effectifs à maintenir dans les deux écoles pour éviter des fermetures de classes.

Le conseil municipal prend acte.

b) EFFECTIFS services périscolaires /organisation pause méridienne

- Garderie

La garderie fonctionne le matin de 7 h 30 à 8 h 20. Les enfants des écoles maternelle et élémentaires y sont accueillis. Le soir, les horaires sont de 16 h 30 à 18 h00.

Le nombre d'inscrits est de 37 avec une fréquentation moyenne de 18 le matin (école élémentaire :10 - école maternelle :8) et le soir de 8 à 17 soit une moyenne de 14 enfants.

- Etude dirigée

L'étude dirigée fonctionne de 16 h 30 à 18 h 00 avec une sortie possible à 17 h 30.

Le nombre d'inscrits est de 44. Deux études sont donc mises en place

- Restaurant scolaire

Le nombre d'enfants inscrits à la restauration scolaire est de 87 élémentaires 48 maternelles soit 135 enfants.

- Moyenne de fréquentation : 40 en maternelle, 69 en élémentaire
- Une nouvelle organisation est mise en place durant la pause méridienne avec des animations ciblées en restauration collective, sur l'alimentation et tout ce qui l'entoure. Ce projet a pour but de sensibiliser dans un premier temps les enfants au gaspillage alimentaire, mais également sur le tri, l'équilibre nutritionnel...

Une animatrice est en charge de ce projet sur le temps du midi, de 11h30 à 13h30. Nous prenons en compte que ce temps est également un temps de restauration et de détente pour les enfants et des animations sont organisées.

Les objectifs :

- Sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire
- Responsabiliser les enfants sur les bonnes conduites à tenir afin de préserver notre planète
- Transmettre les bonnes habitudes alimentaires ainsi que les gestes à avoir afin d'obtenir une hygiène correcte.
- Le projet principal de cette année étant le gaspillage alimentaire, trois pesées seront mises en place chaque fin de trimestre.

La phase de sensibilisation :

- Le passage au restaurant scolaire des enfants étant découpé en 3 services, l'animatrice prendra 3 semaines pour passer semaine par semaine à chaque service
- Sur 4 jours, elle déjeunera à des tables différentes afin de sensibiliser tous les enfants sur l'activité qui sera mise en place à la suite du repas.

PLANNING :

Période 1 : quizz sur les groupes alimentaires, débat sur le gaspillage alimentaire, pesée, jeux sportifs

Période 2 : quizz qu'avons-nous dans nos assiettes, débat sur les solutions de diminution du gaspillage alimentaire, jeux sportifs

Période 3 : notre corps et l'alimentation, mise en place de solutions de diminution du gaspillage alimentaire

Période 4 : quizz le tri sélectif, l'hygiène

Période 5 : manger bouger, quizz économisons notre planète, gaspillage alimentaire résultat, comment s'alimente un sportif.

Après différentes visites sur place et des ajustements depuis la rentrée de septembre, nous avons pu constater que le service de restauration fonctionne très bien à ce jour. L'aide et l'écoute, apportées aux enfants correspondent à la volonté de la municipalité pour le bien-être de l'enfant. Les enseignants et le personnel communal sont satisfaits. Les enfants ont de meilleurs rapports entre eux

c) EFFECTIFS centre aéré

Depuis la rentrée de septembre 2018, nous sommes revenus à la semaine de quatre jours scolaires. En conséquence, les enfants sont accueillis au centre à la journée. Les horaires sont de 7h30 à 18 h 30 avec le repas du midi.

Il y a 32 enfants inscrits (écoles maternelle et élémentaire) avec une moyenne de fréquentation de 16 élémentaires et de 4 maternelles.

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que la Délégation de Services Publics arrive à échéance le 31/08/2019. Le conseil municipal sera amené à statuer sur un renouvellement de la DSP ou pas d'ici la fin de l'année 2018. Une réunion de travail sera diligentée pour étudier ce dossier avant présentation au conseil municipal.

ADMINISTRATION

2. Avenant n°1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération n°722 du 13 janvier 2011 relative à la mise en place d'un système de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité et à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité entre l'Etat et la commune.

Par courrier en date du 6 septembre 2018, la Préfecture d'Eure et loir l'a informé de nouvelles dispositions relatives à la télétransmission des marchés publics et des contrats de concessions via @CTES.

Pour ce faire, il y a lieu de signer au préalable un avenant.

Oui cet exposé, le conseil municipal à l'unanimité approuve les termes de l'avenant joint à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à le signer.

TRAVAUX /VOIRIE

3. Points sur les travaux : information

a) Réhabilitation de la salle du conseil municipal/Mairie

Monsieur le Maire expose que les travaux se poursuivent. La société Isolux a eu du retard, qu'il a essayé de combler en travaillant samedi et dimanche. Actuellement, les peintres interviennent au sous-sol.

Le conseil municipal prend acte.

b) Restructuration et extension du complexe sportif

Monsieur Sylvain Sureau, maire adjoint chargé des travaux, expose que les gradins sont posés, que le plancher haut de la mezzanine est coulé, l'intervention sur la charpente est prévue pour lundi prochain, le planning est respecté. L'éclairage dans les deux salles a été modifié. Il est conforme. Trois contrôles ont été effectués par des différents organismes agréés. Les protections solaires sur toiture sont mises en place. La fin de chantier est prévue pour février 2019.

Les activités sportives ont repris depuis le 20 août 2018. Les vestiaires sont mutualisés. Le chauffage dans la salle 1 devrait être effectif en novembre 2018. Il y a un problème de tranchée gaz. Monsieur Blanchouin rappelle qu'il faut une température minimale de 12 ° pour pratiquer. Monsieur Delatouche souligne qu'il était prévu dans le marché l'utilisation de la salle 1 avec un chauffage adapté pendant le temps des travaux.

Les gradins béton sont posés. Une peinture est prévue au marché. Monsieur Blanchouin précise qu'il peut être posée une planche bois vernie. il faut bien faire attention à la coller afin de ne pas laisser d'interstice pour un entretien optimal.

Une visite sera organisée à l'attention des conseillers municipaux après la réalisation des travaux de couverture.

c) Travaux enfouissement Rues de Beauce et des Courraz

Les traversées de route et pose de fourreaux /chambres téléphoniques/massifs d'éclairage public sont en cours. Les traversées et fouilles sous trottoirs sont remblayées et compactées au fur et à mesure de l'avancement du chantier

Dans la mesure du possible, l'accès des riverains et la circulation rue de Beauce sont maintenus. Les habitants de la rue de Beauce ont commencé à réaliser leurs tranchées.

La mise en place d'une convention de coordination de travaux entre S.A.E.M.L SYNELVA COLLECTIVITE et CHARTRES METROPOLE pour le génie civil de l'opération d'enfouissement des réseaux secs et éclairage public, sera établie cette semaine.

Planning prévisionnel de l'opération d'enfouissement des réseaux secs :

_ Début des travaux 17 septembre 2018

_ Fin travaux d'enfouissement avant le 21 décembre 2018

Le conseil municipal prend acte.

d) Bâtiment 8 rue des Courraz (ex Ancienne école maternelle): diagnostic patrimonial

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale qu'il vient de recevoir les diagnostics énergétique et amiante pour le bâtiment sis au 8 rue des Courraz (ancienne école maternelle).

Ceux-ci ont été transmis au cabinet Sémichon chargé de ce dossier. Lors du prochain conseil, le diagnostic patrimonial sera présenté. Le conseil municipal sera amené à prendre une décision sur le devenir de ce bâtiment.

Pour information : il ressort dans un premier temps

CONSOMMATIONS ENERGETIQUES (Energie primaire) Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages, déduction faite de la production d'électricité à demeure	EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (GES) Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, l'éclairage et les autres usages
Consommation estimée : 261KWhep/m ² .an	Estimation des émissions : 44 kg éqco ² /m ² .an
Bâtiment D 261	Emission D 44

Une présence d'amiante a été détecté dans le bâtiment.

Ce bâtiment est utilisé ponctuellement par les associations, le centre aéré et la commune.

Le conseil municipal prend acte.

e) Mission maîtrise d'œuvre pour aménagement de sécurité Rues de Beauce et des Courraz

Monsieur Sylvain Sureau, maire adjoint chargé des travaux, expose au conseil municipal que le cabinet en perspective a travaillé jusqu'au stade d'esquisse sur le projet d'aménagement des rues de Beauce et des Courraz. Actuellement, Chartres Métropole procède à l'enfouissement des réseaux. La commune a fait réaliser le diagnostic du réseau pluvial.

Pour poursuivre ce dossier, il y a lieu de lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de sécurité rues de Beauce et des Courraz avec les éléments du projet, dossier de consultation des entreprises et suivi des travaux. Monsieur Sureau propose de demander une tranche ferme (de l'angle RD 127/Beauce à la sente piétonne au droit du 9 et une tranche optionnelle (du 9 à l'angle rue Jean de la Fontaine)

Au vu des éléments, le conseil municipal autorise par 15 voix pour et 1 abstention (Madame Baudry) à lancer la consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre pour les dits travaux.

f) Voie liaison RD 127/RD 910

Monsieur Gilles Blanchouin fait le compte rendu des travaux de la voie de liaison. Elle a été ouverte à la circulation comme prévu le 13 septembre 2018. Celle-ci était désignée en tant que RD 821 et passerait RD 127 et l'actuelle RD 127 (traversée de Barjouville) s'intitulerait RD 127b.

Cette nouvelle voie fait 1.2 km. La réfection vers la commune de Ver les Chartres va être prolongée. Les glissières vont être posées ; elles sont sécurisées pour les motards. Dans ce projet, il a été tenu compte du dossier loi sur l'eau.

Il reste la signalisation à poser mi-octobre, les glissières, les gardes cors aménagés pour les bassins de rétention.

C'est une route agréable avec une piste cyclable aménagée. A première vue, cette voie joue son rôle de contournement du village.

Monsieur Sureau, maire adjoint, s'interroge sur la dangerosité du passage piétons avec une vitesse de circulation à 70 kms/h

FINANCES

4. Réhabilitation de la salle du conseil municipal/Mairie

a) Avenant 1 lot 6 électricité : approbation

Monsieur Benoit Delatouche, Maire Adjoint chargé des finances expose à l'assemblée municipale que dans le cadre des travaux de réhabilitation de la salle du conseil municipal, il y aurait lieu de passer un avenant numéro 1 en plus-value avec l'entreprise GUILLARD pour un montant de 1 905.00 € HT soit 2 286 € TTC représentant un écart de 5.68 % introduit par le dit avenant sur le montant du marché.

Cet avenant concerne des travaux supplémentaires à la demande du représentant du pouvoir adjudicateur, comprenant :

Distribution des locaux, bloc mural selon devis de l'entreprise GUILLARD du 14/09/2018 d'un montant HT de 1 905.00 €.

Le montant du marché initial est de 33 516.44 € HT soit 40 219.73. € TTC, augmenté de l'avenant n° 1 : + 1 905.00 € HT soit + 2 286.00 € TTC.

Il passerait ainsi à 35 421.44 € HT soit 42 505.73 € TTC.

A l'unanimité des membres, le conseil municipal :

- Décide de conclure l'avenant 1 avec l'entreprise GUILLARD pour les travaux de réhabilitation de la salle du conseil municipal pour un montant de 1 905.00 € HT soit 2 286.00 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier adjoint chargé des finances à signer l'avenant considéré qui sera joint à la présente délibération ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

b) Avenant 1 lot 7 chauffage/ventilation/plomberie/sanitaire : approbation

Monsieur Benoit Delatouche, Maire Adjoint chargé des finances expose à l'assemblée municipale que dans le cadre des travaux de réhabilitation de la salle du conseil municipal, il y aurait lieu de passer un avenant numéro 1 en plus-value avec l'entreprise GOHON pour un montant de 4 096.88 € HT soit 4 916.25 € TTC représentant un écart de 6.26 % introduit par le dit avenant sur le montant du marché.

Cet avenant concerne des travaux supplémentaires à la demande du représentant du pouvoir adjudicateur, comprenant :

Remplacement évier par lavabo, et pose groupe condensation par air selon les 2 devis de l'entreprise GOHON du 30/07/18 d'un montant HT de 4 096.88 €.

Le montant du marché initial est de 65 395.69 € HT soit 78 474.82€ TTC, augmenté de l'avenant n° 1 : + 4 096.88 € HT soit + 4 916.25 € TTC.

Il passerait ainsi à 69 492.57 € HT soit 83 391.08 € TTC.

A l'unanimité des membres, le conseil municipal :

- Décide de conclure l'avenant 1 avec l'entreprise GOHON pour les travaux de réhabilitation de la salle du conseil municipal pour un montant de 4 096.88 € HT soit 4 916.25 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier adjoint chargé des finances à signer l'avenant considéré qui sera joint à la présente délibération ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

c) Avenants 1&2 lot 5 : menuiseries intérieures bois

Monsieur Benoit Delatouche, Maire Adjoint chargé des finances expose à l'assemblée municipale que dans le cadre des travaux de réhabilitation de la salle du conseil municipal, il y aurait lieu de passer les avenants numéro 1 et 2 en plus-value avec l'entreprise COLAS pour un montant de 4 466.00 € HT soit 5 359.20 € TTC représentant un écart de 20.55 % introduit par le dit avenant sur le montant du marché.

Ces avenants concernent des travaux supplémentaires à la demande du représentant du pouvoir adjudicateur, comprenant :

Avenant 1 : Fourniture et pose de meubles complémentaires salle de repos,

+ 674.00 HT soit 808.80 TTC représentant un écart de 3.10 %

Avenant 2 : fabrication et pose de tablettes et volets

+ 3 792.00 HT soit 4 550.40 TTC représentant un écart de 17.45 %

selon devis de l'entreprise COLAS du 9 et 24 juillet 2018 d'un montant HT de 4 466.00 €.

Le montant du marché initial est de 21 726.70 € HT soit 26 072.04 € TTC, augmenté de l'avenant n° 1 ET 2 : + 674+3 792=4 466.00 € HT soit 5 359.20 € TTC.

Il passerait ainsi à 26 192.70 € HT soit 31 431.24 € TTC.

A l'unanimité des membres, le conseil municipal :

- Décide de conclure les avenants 1 et 2 avec l'entreprise COLAS pour les travaux de réhabilitation de la salle du conseil municipal pour un montant de 4 466.00 € HT soit 5 359.20 € TTC
- Autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier adjoint chargé des finances à signer les avenants considérés qui sera joint à la présente délibération ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

d) Avenant 1 -lot 9 revêtement de sol : approbation

Monsieur Benoit Delatouche, Maire Adjoint chargé des finances expose à l'assemblée municipale que dans le cadre des travaux de réhabilitation de la salle du conseil municipal, il y aurait lieu de passer un avenant numéro 1 en plus-value avec l'entreprise LEDOUX pour un montant de 892.05 € HT soit 1 070.46 € TTC représentant un écart de 13.82 % introduit par le dit avenant sur le montant du marché.

Cet avenant concerne des travaux supplémentaires à la demande du représentant du pouvoir adjudicateur, comprenant :

Suppression du sol dans le local serveur et reprise de carrelage au niveau des tranchées à réaliser selon devis de l'entreprise LEDOUX du 18/09/2018 d'un montant HT de 892.05 €.

Le montant du marché initial est de 6 453.00 € HT soit 7 743.60 € TTC, augmenté de l'avenant n°1 : + 892.05 € HT soit 1 070.46 € TTC.

Il passerait ainsi à 7 345.05 € HT soit 8 814.06 € TTC.

A l'unanimité des membres, le conseil municipal :

- Décide de conclure l'avenant 1 avec l'entreprise LEDOUX pour les travaux de réhabilitation de la salle du conseil municipal pour un montant de 892.05 € HT soit 1 070.46 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier adjoint chargé des finances à signer l'avenant considéré qui sera joint à la présente délibération ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

5. Travaux restructuration et extension de complexe sportif

a) Avenant 2 lot 02 DECONSTRUCTION - GROS OEUVRE: approbation

Monsieur Benoit Delatouche, Maire Adjoint chargé des finances expose à l'assemblée municipale que dans le cadre des travaux de restructuration et d'extension du complexe sportif, il y aurait lieu de passer un avenant numéro 2 en plus-value avec l'entreprise TACHAU de CHATILLON EN DUNOIS COMMUNE NOUVELLE D'ARROU (28) pour

un montant de 24 734.40 € HT soit 29 681.28 € TTC représentant un écart de 1.68 % introduit par le dit avenant sur le montant du marché.

Cet avenant concerne des travaux supplémentaires à la demande du représentant du pouvoir adjudicateur, comprenant :

- Ajustement fondations et isolant sous dalle selon devis de l'entreprise TACHAU du 12/07/2018 d'un montant HT de 24 734.40 €.

Cette demande fait suite à la demande du bureau de contrôle.

Le montant du marché initial est de 574 730.70 € HT soit 689 676.84 € TTC, augmenté de l'avenant2 et de l'avenant n° 2 : + 24 734.40 € HT soit 29 681.28 € TTC

Il passerait ainsi à 608 685.10 € HT soit 730 422.12 € TTC.

A l'unanimité des membres, le conseil municipal :

- Décide de conclure l'avenant 3 avec l'entreprise TACHAU de CHATILLON EN DUNOIS COMMUNE NOUVELLE D'ARROU (28) pour les travaux de restructuration et d'extension du complexe sportif pour un montant de 24 734.40 € HT soit 29 681.28 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier adjoint chargé des finances à signer l'avenant considéré qui sera joint à la présente délibération ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

b) Avenant 1 lot 07 METALLERIE - SERRURERIE STE L2H METAL: approbation

Monsieur Benoit Delatouche, Maire Adjoint chargé des finances expose à l'assemblée municipale que dans le cadre des travaux de restructuration et d'extension du complexe sportif, il y aurait lieu de passer un avenant numéro 1 en plus-value avec l'entreprise L2H METAL pour un montant de 1 037.55 € HT soit 1 245.06 € TTC représentant un écart de 1.71 % introduit par le dit avenant sur le montant du marché.

Cet avenant concerne des travaux supplémentaires à la demande du représentant du pouvoir adjudicateur, comprenant :

Fourniture et mise en place d'un bloc porte et suppression d'un bloc porte 90*2150 selon devis de l'entreprise L2H METAL du 21/06/2018 d'un montant HT de 1 037.55 €.

Le montant du marché initial est de 60 475.00 € HT soit 72 570.00 € TTC, augmenté de l'avenant n° 1 : + 1 037.55 € HT soit 1 245.06 € TTC.

Il passerait ainsi à 61 512.55 € HT soit 73 815.06 € TTC.

A l'unanimité des membres, le conseil municipal :

- Décide de conclure l'avenant 1 avec l'entreprise L2H METAL pour les travaux de restructuration et d'extension du complexe sportif pour un montant de 1 037.55 € HT soit 1 245.06 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier adjoint chargé des finances à signer l'avenant considéré qui sera joint à la présente délibération ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

c) Avenant 1 lot 08 MENUISERIES INTERIEURES: approbation

Monsieur Benoit Delatouche, Maire Adjoint chargé des finances expose à l'assemblée municipale que dans le cadre des travaux de restructuration et d'extension du complexe sportif, il y aurait lieu de passer un avenant numéro 1 en moins-value avec l'entreprise COLAS pour un montant de - 9 152.00 € HT soit - 10 982.40 € TTC représentant un écart de -8.32% introduit par le dit avenant sur le montant du marché.

Cet avenant concerne la suppression des panneaux acoustiques bois Topakustik initialement prévus au marché et remplacés par des panneaux OSB 12 mm perforés M1 selon devis n°4998 du 26/05 et suite à la suppression du local ECS, la suppression d'un bloc porte 1.53m x 2.20 m

Le montant du marché initial est de 110 000.00 € HT soit 132 000.00 € TTC, diminué de l'avenant n°1 : - 9 152.00 € HT soit - 10 982.40 € TTC.

Il passerait ainsi à 100 848 € HT soit 121 017.60 € TTC.

A l'unanimité des membres, le conseil municipal :

- Décide de conclure l'avenant 1 avec l'entreprise COLAS pour les travaux de restructuration et d'extension du complexe sportif pour un montant de - 9 152.00 € HT soit - 10 982.40 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier adjoint chargé des finances à signer l'avenant considéré qui sera joint à la présente délibération ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

6. Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) : information

Monsieur Benoît DELATOUCHE, Maire adjoint chargé des finances rappelle les termes de la délibération N°49 en date du 08/06/2012 relative à l'institution de la TLPE.

La taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures (TLPE) est un impôt instauré de façon facultative par la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), sur le territoire desquels sont situés les dispositifs publicitaires. Elle est due par l'exploitant du dispositif publicitaire, le propriétaire ou celui dans l'intérêt duquel le dispositif est réalisé. Son montant varie selon les caractéristiques des supports publicitaires et la taille de la collectivité.

Le montant de la TLPE varie selon la nature et la surface des supports publicitaires et la taille de la collectivité..

Les tarifs sont fixés par délibération du conseil municipal, dans la limite de montants maximaux qui sont relevés, chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'année N-2. Références : Articles L. 2333-6 et suivants ainsi que R. 2333-10 et suivants du code général des collectivités territoriales

Pour 2018, les taux sont :

	2018
Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques de moins de 50 m²	15,50 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques de plus de 50 m²	31 €

Dispositifs publicitaires et préenseignes sur support numérique de moins de 50 m²	46,50 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes sur support numérique de plus de 50 m²	93 €
Enseignes de moins de 12 m²	15,50 €
Enseignes entre 12 m² et 50 m²	31 €
Enseignes à partir de 50 m²	62 €

Le conseil municipal prend acte.

7. Demande fonds de péréquation année 2018 : approbation

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que le Fonds Départemental de Péréquation pour les investissements réalisés à ce jour, peut être sollicité. Il donne les modalités d'attribution .

Vu l'état des dépenses d'investissements partiellement ou non subventionnées pour l'année 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres.

- Décide de solliciter, le versement au titre du Fonds Départemental de péréquation pour l'année 2018.

8. Recours TLPE information

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale de la réception le 4 septembre 2018 d'une assignation devant le Tribunal de Grande Instance de Chartres concernant la requête de salon literie de France « Meubles Debray ».

La requérante entend contester le titre de recette qu'elle vient de recevoir de la commune de Barjouville, au titre de la taxe locale sur la publicité extérieure (2017).

Monsieur le Maire a pris contact avec Maître GIRY pour défendre les intentions de la commune. Maître GIRY a connaissance du dossier via CTR, mandaté par la collectivité pour réaliser un audit de la TLPE sur la commune.

Le conseil municipal prend acte.

9. Point sur les subventions obtenues et ou en cours

Monsieur le Maire rappelle les subventions obtenues sur les différents travaux et projets

	DETR	DSIL	FDI	FONDS CONCOURS	AMENDE POLICE	DRAC	LABELISATION DEPARTEMENT	FFFA
Salle de la mairie	150 000		30 000	24 335				
Complexe sportif	90 000	113 105	255 000	60 000				05/2019
Médiathèque	2 666					5 250	1 000	
Travaux voirie Rues de Beauce et Courraz			30 000	40 000				
Travaux voirie rue Jean de la Fontaine					30 000			

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 12 juillet 2018, reçu en mairie le 19 juillet 2018 relatif au contrat régional.

« Par courrier en date du 18 juin dernier, vous m'avez rappelé votre souhait de voir inscrit au contrat régional d'agglomération 2018-2024 certains projets importants de votre commune, à savoir :

- Restructuration et extension du complexe sportif
- Cœur de village : Maison de Santé Pluridisciplinaire
- Cœur de village : Aménagement des espaces publics
- Cœur de village : Relais Assistants Maternels.

Les discussions entre le Conseil Régional Centre-Val de Loire et Chartres Métropole sont toujours en cours s'agissant de la répartition de la dotation qui nous sera allouée. Comme vous le savez, le cahier des charges de la Région prévoit que soient prioritaires certaines thématiques et notamment la performance énergétique et la biodiversité, le soutien au programme de renouvellement urbain, ou bien encore l'edispositif A VOS ID. Par ailleurs, une partie significative du projet Pôle Gare sera financée par la Région à travers les deux prochains contrats.

Les crédits restant disponibles seront bien sûr fléchés en direction de projets portés par les communes de notre intercommunalité. Dans l'attente, Chartres Métropole vous a d'ores et déjà accordé son soutien pour la restructuration du complexe sportif au titre des fonds de concours 2018 et s'est engagée à renouveler son financement pour 2019.

J'ai pris bonne note des différentes opérations susceptibles de démarrer sans tarder dès lors que le contrat régional en cours de finalisation prendra effet au 1er janvier 2018 de manière rétroactive. Mes services reviendront vers vous dès que les négociations auront abouti afin de vous faire part des éventuelles actions retenues. »

Le conseil municipal prend acte.

URBANISME

10. Cœur de village : information

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale qu'une réunion s'est tenue le 13 septembre 2018 avec des représentants de la SAEDEL qui est l'aménageur choisi par la collectivité.

Monsieur le Directeur de la SAEDEL a présenté le planning prévisionnel d'exécution relatif à l'opération Cœur de Village.

- Etudes préalables : 12/2018 - 07/2019
- Acquisitions foncières : 10/2018 - 04/2019
- Maîtrise d'œuvre : 10/2018 - 03/2020
- Archéologie : 10/2018 - 04/2019
- Procédures : 05/2021
- Travaux démolition : 08/2019
- Travaux aménagement : 04/2020 - 11/2021
- Ventes : 06/2022

Monsieur le Maire expose qu'il y aurait lieu de passer une convention financière avec Chartres Métropole qui correspond à la part financière due aux surlargeurs de tranchées pour les 2 fourreaux de HT et ceux du futur réseau de téléphonie : ce montant se monte à 66 331 € HT soit 79 597.20 € TTC (sans prise en

compte de 2 fourreaux ø60 pour la rue des Courraz: ORANGE a prévu 2 fourreaux ø60 dans la prévision d'un aménagement de l'ancienne école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

- charge Monsieur le Maire de négocier les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.

11. Recours Cour Administrative Appel : information

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a transmis à Maître Rivoire le mémoire approuvé relatif à l'extension de l'hypermarché E. leclerc PC 028.024.160.0011

Le conseil municipal prend acte.

12. Recours Gracieux : Permis SCI Les Grandes Ruelles : information

Monsieur Benoit Delatouche, maire adjoint délégué à l'urbanisme informe l'assemblée municipale que LA sci Bouyssou Associés a présenté pour le compte la SAS SODICHAR un recours gracieux à l'encontre de l'arrêté du 28 juin 2018 pour le permis SCI LES GRANDES RUELLES visant à réaliser sur des parcelles situées rue des Orvilles (lot E zone d'activités) la construction d'un bâtiment à usage locatif de 9 lots pour des activités artisanales.

La commune s'est faite accompagnée par le service juridique de Chartres Métropole pour apporter une réponse à la SCI Bouyssou Associés pour le compte de la SAS SODICHAR.

Il faudra donc attendre la suite donnée à notre réponse.

Si la SCI Bouyssou Associés souhaite poursuivre la procédure, cela se traduira vers un recours contentieux auprès du Tribunal administratif. Le conseil municipal sera tenu au courant de la suite donnée à cette affaire.

Monsieur le Maire et Monsieur Delatouche font un récapitulatif sur les cinq lots de la zone d'activités compris dans le permis d'aménager

Le conseil municipal prend acte.

PERSONNEL COMMUNAL

13. Information sur le recrutement

a) Médiathèque

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale du recrutement de Madame Gretelle Remay-Pasquer en qualité de RESPONSABLE MEDIATHEQUE à la médiathèque à raison de 15 heures/semaines.

Il précise que les nouveaux locaux sont ouverts depuis le samedi 8 septembre 2018.

Les nouveaux locaux donnent satisfaction. Nous constatons l'adhésion de nouveaux lecteurs.

b) Péri scolaire et polyvalence bâtiment

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale du recrutement de Madame Pauline Leclair en remplacement de Madame Brigitte Cabart ayant fait valoir ses droits à la retraite.

Madame Pauline Leclair a été recrutée sur la base de 22 heures annualisées et ses principales missions sont la surveillance des enfants durant la pause méridienne et la garderie soir, et l'entretien de différents bâtiments.

DIVERS

15. Manifestations : informations

d) Fêtes des plantes

Monsieur le Maire rappelle l'organisation par la commune de la Première Fête des Plantes qui se déroulera les samedi 13 et dimanche 14 octobre 2018 au parc de Voisins au 35 -37 rue Jean de la Fontaine dont les propriétaires ont mis gracieusement à disposition leur parc.

e) Repas des anciens

Madame DAVIAU Dominique rappelle l'organisation du traditionnel repas des Aînés le dimanche 21 octobre au foyer culturel.

Elle demande de l'aide pour l'installation de la salle le samedi 20 octobre à 10h00 heures.

Les conseillers sont invités à participer.

f) Commémoration 11 novembre

Monsieur le Maire rappelle la commémoration du 11 novembre qui aura lieu à 10H15 heures - départ de la mairie

Il invite l'ensemble des conseillers municipaux à y participer.

Ajout POINT EMPLOI GARDE CHAMPETRE/POLICIER MUNICIPAL

Monsieur le Maire a rencontré ses collègues maires des communes de Morancez et Gellainville pour étudier une mutualisation d'emploi de garde champêtre ou policier municipal.

Le conseil sera tenu informé des suites de ce dossier

Ajout mobilier salle conseil

Monsieur Le Maire et Madame BRETON font part des choix de mobiliers effectués pour la salle du conseil municipal. Madame BARBIER a été associée à ce choix.

Le conseil municipal prend acte.

AJOUT CREATION ASSOCIATION LES JARDINIERS DE BARJOUVILLE

Monsieur le Marie expose que l'association les jardiniers de Barjouville a été créée. Elle souhaite établir son siège social en mairie au 1 rue Jean Moulin.

A l'unanimité de membres, le conseil municipal donne son accord pour la domiciliation de l'association les jardiniers de Barjouville en mairie au 1 rue Jean Moulin.

Questions diverses

Monsieur Deneau fait part de son mécontentement pour la pose d'un panneau STOP rue des Pluviers face à son domicile au 32 rue des Pluviers. Il y a des nuisances et de la dangerosité pour sortir son véhicule.

Monsieur le Maire répond que beaucoup de citoyens demandent un ralentissement de la vitesse et cela permet aussi de décourager les usagers de la route de passer par la RD 127

Monsieur Blanchouin rappelle que ce plan général de circulation a été évoqué lors 'un précédent conseil.

Barjouville, le 11 octobre 2018

LE MAIRE

J.F. LELARGE

	NOMS	PRENOMS	QUALITE	EMARGEMENTS
1	LELARGE	Jean-François	Maire	
2	DELATOUCHE	Benoît	Maire adjoint	
3	BARBIER	Edith	Maire adjointe	Excusée : a donné pouvoir à
4	SUREAU	Sylvain	Maire adjoint	
5	DAVIAU	Dominique	Maire adjointe	
6	BRETON	Christiane	Conseillère déléguée	
7	BLANCHOUIN	Gilles	Conseiller délégué	
8	DENEAU	Robert	Conseiller municipal	
9	CHARTIER	Yvon	Conseiller municipal	
10	BAUDRY	Michèle	Conseillère municipale	
11	POMMERET	Hubert	Conseiller municipal	
12	JOURDAIN	Corinne	Conseillère municipale	
13	GERAY	Patrick	Conseiller municipal	
14	FINET	Françoise	Conseillère municipale	
15	JOUANNE	Lydia	Conseillère municipale	
16	CHEVALIER	Bertrand	Conseiller municipal	
17	NOUVIAN	Corinne	Conseillère municipale	
18	ANTOINE	Arnaud	Conseiller municipal	

Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 04/10/2018 :

N° d'ordre	Projets de délibérations	Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
	AFFAIRES SCOLAIRES/PERISCOLAIRES	
	1. Rentrée scolaire 2018/ 2019	
	g) EFFECTIFS écoles élémentaire et maternelle	
	h) EFFECTIFS services périscolaires /organisation pause méridienne	
	i) EFFECTIFS centre aéré	
	ADMINISTRATION	
	2. Avenant n°1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat	
	TRAVAUX /VOIRIE	
	3. Points sur les travaux : information	
	j) Réhabilitation de la salle du conseil municipal/Mairie	
	k) Restructuration et extension du complexe sportif	
	l) Travaux enfouissement Rues de Beauce et des Courraz	
	m) Ancienne école maternelle 8 rue des Courraz : diagnostic patrimonial	
	n) Mission maîtrise d'œuvre pour aménagement de sécurité Rues de Beauce et des Courraz	
	o) Voie liaison RD 127/RD 910	
	FINANCES	
	4. Réhabilitation de la salle du conseil municipal/Mairie	
	e) Avenant lot 6 électricité : approbation	
	f) Avenant lot 7 chauffage/ventilation/plomberie/sanitaire : approbation	
	g) Avenant lot 5 : menuiseries intérieures bois	
	h) Avenant lot 9 revêtement de sol : approbation	
	5. Travaux complexe sportif	

	d) Avenant lot 02 DECONSTRUCTION - GROS OEUVRE: approbation	
	e) Avenant lot 07 METALLERIE - SERRURERIE STE L2H METAL: approbation	
	f) Avenant lot 08 MENUISERIES INTERIEURES: approbation	
	6. Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) : information	
	7. Demande fonds de péréquation année 2018 : approbation	
	8. Recours TLPE information	
	9. Point sur les subventions obtenues et ou en cours	
	URBANISME	
	10. Cœur de village : information	
	11. Recours Cour Administrative Appel : information	
	12. Recours Gracieux : Permis SCI Les Grandes Ruelles : information	
	PERSONNEL COMMUNAL	
	13. Information sur le recrutement	
	c) Médiathèque	
	d) Périscolaire et polyvalence bâtiment	
	DIVERS	
	14. Manifestations : informations a) Fêtes des plantes b) Repas des anciens c) Commémoration 11 novembre	